



**SAPEURS
POMPIERS**
DE TOURAINE



SAPEURS-POMPIERS D'INDRE-ET-LOIRE

« PERMIS DE SAUVER »
DOSSIER DE PRÉSENTATION

« PERMIS DE SAUVER »



Les sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire expérimentent « Permis de sauver », l'application des citoyens secouristes !

Avec l'application gratuite « Permis de Sauver », le service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire met à disposition des citoyens un nouveau moyen de devenir acteur de la réponse de sécurité civile.



PERMIS DE SAUVER



TABLE DES MATIÈRES

01	CONTEXTE ET ENJEUX
02	LA SOCIÉTÉ « PERMIS DE SAUVER »
03	QUI PEUT S'INSCRIRE ?
04	COMMENT CELA FONCTIONNE ?
05	LE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ
06	« PERMIS DE SAUVER » EN QUELQUES CHIFFRES



01. CONTEXTE ET ENJEUX

De plus en plus de citoyens sont formés aux premiers secours et sont en capacité de porter secours, au hasard des événements, face à une victime en détresse vitale. Ils peuvent dorénavant constituer une aide pour les services de secours en amont de l'intervention.



« Les secours professionnels en France mettent en moyenne 13 minutes pour arriver. Lorsqu'il y a une urgence vitale, la survie de la victime baisse de 10% toutes les minutes. Il faut donc agir très vite, de façon complémentaire », confie l'un des créateurs de « Permis de Sauver » Ganème ASLOUNE.

LE MAILLON COMPLEMENTAIRE DE LA CHAÎNE DES SECOURS

02. LA SOCIÉTÉ « PERMIS DE SAUVER »

En 2015, deux sapeurs-pompiers professionnels du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône ont créé la société « Permis de Sauver » et ont lancé l'application du même nom.



« L'idée nous est venue il y a trois ans, raconte Mehdi BOUDJEMA, l'un des fondateurs de l'application. De repos, nous dinions au restaurant lorsque nous avons vu nos collègues sapeurs-pompiers intervenir dans le restaurant voisin. Quelques minutes plus tard, ils nous ont annoncé qu'une jeune fille était décédée d'un arrêt cardiaque suite à un étouffement alimentaire. Personne n'avait su quoi faire, alors qu'un geste simple aurait peut-être pu la sauver. Si nous avions pu être prévenus, le drame aurait sans doute été évité puisque nous nous trouvions à quelques mètres ».

« **Permis de Sauver** » est une application mobile gratuite qui vise à créer un réseau de secouristes bénévoles, destinés à compléter la chaîne des

secours. Elle permet aux services de secours de géolocaliser en quelques secondes des citoyens formés aux gestes qui sauvent pour leur permettre de devenir le premier maillon de la chaîne de secours.



03. QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Tout citoyen majeur qui souhaite contribuer à sauver des vies et possédant un smartphone. Lors de son inscription, l'utilisateur, appelé « maillon », déclare son niveau de compétence :



NIVEAU 1 : tout citoyen sans compétence particulière en matière de secours



NIVEAU 2 : tout citoyen ayant acquis des compétences en matière de secours à la personne



NIVEAU 3 : tout secouriste expérimenté tels que les sapeurs-pompiers (professionnels ou volontaires), les médecins, les personnels de santé, etc. L'application vérifie le niveau de compétence en demandant au maillon une copie de son diplôme pour les niveaux 2 et 3. L'application « Permis de Sauver » est gratuite, et disponible sur Google Play et Apple Store.



04. COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Le concept repose sur une plateforme web mise à disposition du Centre de traitement de l'alerte (CTA) du SDIS d'Indre-et-Loire et répertoriant tous les secouristes volontaires inscrits sur l'application « Permis de sauver ». Concrètement, la victime ou le témoin d'un accident compose l'un des numéros d'urgence 18 ou 112. Le CTA peut alors identifier les « maillons » se situant à proximité du lieu de l'incident et, après avoir déclenché une équipe d'intervention, peut envoyer une alerte simultanée à l'ensemble des secouristes présents dans un périmètre défini. L'alerte se matérialise sous la forme d'une notification sur le smartphone de l'utilisateur, qui peut alors décider ou non d'intervenir. En cas de refus, celui-ci ne peut en aucun cas se voir reprocher une non-assistance à personne en danger : la sollicitation émanant des services de secours n'engage pas l'utilisateur à se rendre disponible.



S'il accepte d'intervenir, le citoyen secouriste est alors considéré comme « **collaborateur occasionnel du service public** » et ne peut encourir de poursuite concernant l'efficacité de ses gestes. Il est ensuite guidé par GPS ou par le CTA jusqu'à la victime. L'application indique également l'emplacement des défibrillateurs à proximité et permet des échanges entre l'utilisateur et l'opérateur du CTA, qui peut, si besoin, transmettre toutes les consignes utiles selon la nature de l'accident. Seuls les secouristes de niveaux 2 et 3 peuvent être alertés. Les secouristes de niveau 1 peuvent cependant être sollicités par les services de secours en tant que témoins pour informer sur l'état d'une situation.



Simple et intuitive, l'application « Permis de Sauver » offre un panel de fonctionnalités, avec notamment la possibilité d'apporter aux services de secours une assistance visuelle. L'application permet en effet de réaliser des « live vidéo » et de transmettre des éléments d'information sur la situation en cours, permettant d'adapter en conséquence les moyens engagés. Elle ne substitue pas aux services de secours mais vient compléter le dispositif d'intervention habituel.



05. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ

L'efficacité de cette application repose sur la **création d'une véritable communauté** de sauveteurs bénévoles et donc sur la mobilisation du plus grand nombre. Afin d'inviter un maximum de sauveteurs qualifiés à s'enregistrer sur l'application et augmenter ainsi le nombre de maillons disponibles sur l'application, le SDIS d'Indre-et-Loire va déployer une large promotion de l'application, auprès des « experts du secours », associations de sécurité civile, milieu médical et paramédical, sapeurs-pompiers... mais aussi en direction de l'ensemble des communes du Département, afin de disposer d'un véritable **maillage territorial** de citoyens secouristes.



PERMIS DE SAUVER



06. « PERMIS DE SAUVER » EN QUELQUES CHIFFRES



22

services d'incendie et de secours déjà conventionnés



4

SAMU déjà conventionnés



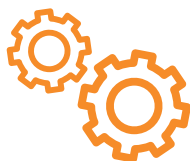
86 000

téléchargements de l'application



32 000

citoyens sauveteurs en France (niveaux 2 et 3)



1 100

déclenchements de maillons depuis janvier 2019

SDIS37



La Haute Limougière, Route
de Saint-Roch, D36, 37230
Fondettes



<http://www.sdis37.fr>

Suivez-nous sur les
réseaux-sociaux



PERMIS DE SAUVER



**SAPEURS
POMPIERS**
DE TOURAIN